8 place Charles Dullin
75018 PARIS
☎ 01.88.32.98.80
@chassaint.cercle@paris.notaires.fr

Chassaint
&Cerclé
Notaires

Accès à l'étude
Parkings : 5 rue Dancourt, 41 Bd de Rochechouart
Métro : Abbesses (12), Anvers (2), Pigalle (2, 12)
Bus : 30, 67, 85

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Le soussigné :

Maître Bruno CERCLÉ, notaire associé de la société dénommée "Chassaint & Cerclé Notaires", société par actions simplifiée, titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (75018), 8 place Charles Dullin,

Dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société par actions simplifiée unipersonnelle sous la dénomination sociale de Lienlie, ladite société ayant les caractéristiques suivantes :

- Capital social : CENT (100 €) euros divisé en CENT (100) actions ou parts d'UN (1 €) euro chacune
- Siège social : 2 Rue Coysevox, 69001, Lyon
- Objet social : « La société a pour objet:

La vente en ligne d'une vaste gamme de produits, incluant, sans s'y limiter, du mobilier, des articles de décoration, des vêtements, des accessoires, des équipements de bureau, des articles pour la maison, ainsi que des produits numériques, électroniques et électroménagers.
Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.
La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet. »

Atteste :

- avoir reçu le 23 décembre 2024 la somme de **CENT EUROS (100 €)** représentant les apports en numéraire effectués à la société,

- que les fonds versés seront déposés au compte ouvert au nom de la société en formation à l'étude.

Fait à Paris.
Le 27 décembre 2024.

Me Bruno CERCLÉ, Notaire associé
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PARIS